

PLAN DE COURS

HIS4161-40

Numéro du cours

ROME ANTIQUE, HISTOIRE ET CIVILISATION

Titre du cours

H-2021

Session

3

Nombre de crédits

MOODLE

Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

LE GUENNEC, MARIE-ADELINE

Nom et prénom

3705

Poste

le_guennec.marie-adeline@uqam.ca

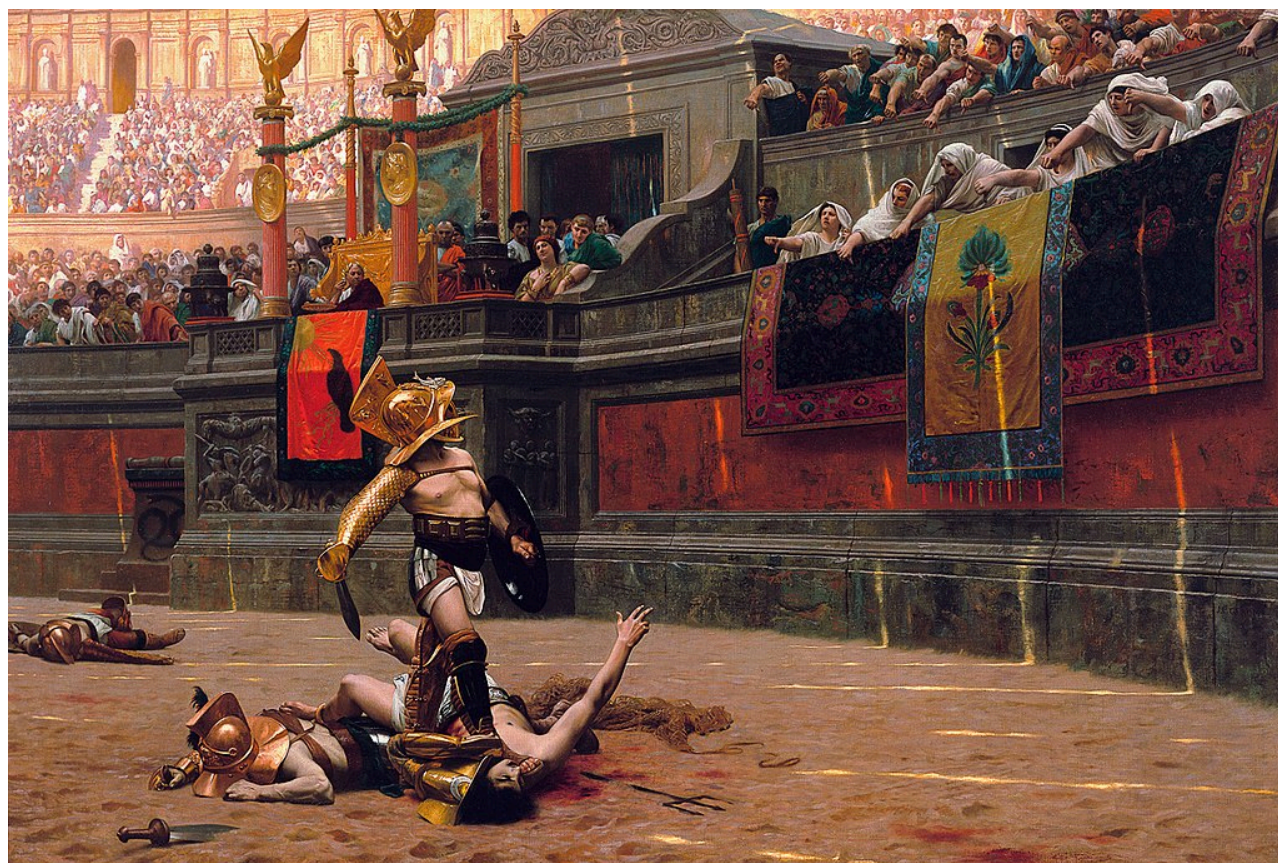
Courriel

A-6230

Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Mercredi, 14h-16h et sur RV (Zoom)



Jean-Louis GÉRÔME, *Pollice Verso*, 1872 (Phoenix Art Museum, Phoenix, U.S.A) © Creative Commons

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
1 Description du cours.....	3
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours	3
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage	3
3.1 Formules pédagogiques	4
4 Sommaire des évaluations - Pondération	7
5 Calendrier du cours.....	7
6 Modalités du cours	10
6.1 Modalités de participation au cours	10
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation	10
6.3 Modalités de remise des travaux	10
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens.....	10
6.5 Modalités d'évaluation de la langue.....	10
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements	10
7 Bibliographie - Médiagraphie.....	11
7.1 Documentation obligatoire	11
7.2 Documentation complémentaire	11
8 Références.....	14
8.1 Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat	14
8.2 Document et Informations additionnelles	15
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	16
8.4 Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement.....	17
8.5 Compétences.....	18

1 DESCRIPTION DU COURS

Étude et analyse des grandes périodes de l'histoire romaine. Les origines de Rome et la monarchie étrusque. La période républicaine : économie et société ; institutions et création de l'Empire. La Rome impériale et la *Pax Romana*. Crises et déclin de l'empire romain.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Le cours HIS 4161 – Rome antique : histoire et civilisation vise à proposer aux étudiant.e.s **un regard d'ensemble sur une civilisation majeure de l'Antiquité : Rome.**

Pendant la session, nous parcourrons **l'histoire du monde romain**, de la fondation mythique de la cité par Romulus en 753. av. J.-C. jusqu'à la chute de l'Empire romain d'Occident, en 476 apr. J.-C. : nous mettrons plus particulièrement l'accent sur la **République** et le **Haut-Empire**, qui sont des périodes de bouleversements politiques et culturels particulièrement intenses à Rome et en Méditerranée. Nous aborderons des aspects variés de la **civilisation romaine** (ou plutôt, comme nous le verrons, « gréco-romaine ») : ses institutions, sa société, sa religion, son économie, ses arts, son urbanisme etc., en nous appuyant pour cela sur **un vaste choix de sources anciennes**, de la littérature à l'archéologie. En traitant des contacts de Rome avec les différentes civilisations dont elle a croisé la route (mondes grec, étrusque, punique, hellénistique, celte, juif...), ce cours permettra également d'accroître la familiarité des étudiant.e.s avec **l'histoire générale de l'Antiquité**. Enfin, nous nous intéresserons à la place particulière qu'occupe l'« **héritage romain** » dans la civilisation occidentale : nous aurons l'occasion de nous pencher sur des références à l'histoire romaine dans **la culture populaire contemporaine**, du cinéma au jeu vidéo.

Ce cours revêt **des objectifs méthodologiques** importants : il s'agira, à partir du cas romain, d'approfondir la familiarité des étudiant.e.s avec **les différents types de sources** qui permettent de faire de l'histoire ancienne, en réfléchissant à leurs spécificités (rareté, fragmentation, dispersion...) et aux stratégies que les historien.ne.s mettent en place pour en tirer parti. Dans ce but, une part importante de l'enseignement sera consacrée au **commentaire** à l'écrit et à l'oral de **documents de première main** (textes historiques, inscriptions anciennes, pièces de monnaie, œuvres d'art etc.).

À l'issue de la session, les étudiant.e.s :

1. maîtriseront les évolutions générales de l'histoire de l'Antiquité romaine (période royale, République, Haut-Empire, introduction à l'Antiquité tardive)
2. connaîtront les principaux traits de civilisation qui caractérisent Rome et son empire (ex : la cité-État, l'impérialisme, la culture gréco-romaine, le polythéisme romain...)
3. auront été initié.e.s à des débats importants de l'historiographie du monde romain (ex : le rapport entre mythe et histoire dans l'étude des origines de Rome ; la « romanisation » ; la christianisation...)
4. sauront identifier les principales familles de sources écrites et matérielles en histoire ancienne, leurs particularités et leurs principales méthodes d'analyse
5. auront approfondi leur maîtrise du commentaire de ces sources (analyse de texte, d'image, commentaire de représentations modernes, etc.)

Le cours HIS 4161 s'insère donc pleinement dans **la découverte des périodes antiques** prévue par le programme de baccalauréat en histoire de l'UQAM, tout en fournissant aux étudiant.e.s **des outils et des méthodes** utiles à leur formation générale d'historien.nes. Offert dans le cadre du programme du BES, le cours prêtera une attention particulière **aux objectifs d'enseignement du BES en histoire ancienne**. Enfin, il viendra répondre à l'intérêt des étudiant.e.s de tous programmes pour **l'histoire de Rome et de sa civilisation**.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Les séances suivront une **progression chronologique souple**, organisée selon les **changements de régimes politiques** qu'a connus Rome au cours de son histoire : la fondation de Rome et la période royale (VIII^e -VI^e s. av. J.-C.), la République (V^e -I^{er} s. av. J.-C.), le Haut-Empire (I^{er} -III^e s. apr. J.-C.) avec une ouverture vers l'Empire tardif (IV^e -V^e s. apr. J.-C.). S'y intégrera la découverte **de grandes thématiques de la civilisation romaine** (société, religion, vie urbaine...), qui permettront d'explorer la culture de Rome, son évolution dans le temps et ses variations locales, de l'Italie aux provinces. L'apprentissage sera fondé sur **l'appropriation des connaissances essentielles du cours** (dates et lieux, figures historiques, définitions etc.), ainsi que sur l'implication constante des étudiant.e.s dans **l'étude des documents anciens** et dans les **discussions du cours**, au moyen d'exercices variés (évalués ou non), qui seront proposés tout au long de la session sous la conduite de la professeure.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Le séminaire se tiendra **intégralement à distance**. La formule privilégiée consistera en une alternance **entre enseignements en mode synchrone** (en direct) via le logiciel [Zoom](#), **et en mode asynchrone** (en différé). Le cours nécessite de disposer d'un téléphone intelligent, d'une tablette ou d'un ordinateur portable équipés d'un micro (et idéalement d'une webcam), de logiciels bureautiques et médias de base (traitement de texte, visionneur .pdf et lecteurs audio/vidéo), ainsi que d'une connexion Internet de qualité moyenne.

Une **séance « classique » intégrera une rencontre synchrone tous les jeudis, précédée et/ou suivie de plages de travail asynchrones** : la consultation de capsules vidéos enregistrées par la professeure et/ou des lectures ou activités guidées amèneront les étudiant.e.s à s'approprier de manière autonome une partie des connaissances essentielles du cours. **Les rencontres synchrones chaque jeudi** seront consacrées à la discussion de groupe, aux questions des étudiant.e.s et à des activités d'apprentissage variées, qui permettront aux étudiant.e.s de prolonger la découverte des différents volets du programme et de se préparer efficacement aux évaluations de la session. **La répartition hebdomadaire entre plages horaires synchrones et asynchrones pourra être aménagée d'une séance à l'autre en cours de session**, en fonction des besoins et des intérêts des participant.e.s, mais sauf exception ponctuelle, l'enseignement synchrone occupera la plus grande partie du temps du cours. L'organisation de chaque séance est détaillée sur le *Moodle* du cours.

Les supports utilisés en mode synchrone ou asynchrone (capsules vidéos, fiches de méthode, présentations .pdf, lectures et documents, listes des notions essentielles de la séance etc.) seront déposés chaque semaine sur la **plateforme Moodle** du cours, que les étudiant.e.s sont donc invité.e.s à consulter très régulièrement.

Pour des informations utiles sur les modalités pédagogiques et technologiques associées à l'enseignement en ligne à l'UQAM, les étudiant.e.s sont encouragé.e.s à consulter [Infos études 2020-2021](#). **En cas de difficulté universitaire ou personnelle, les Services à la vie étudiante offrent de nombreuses ressources et modalités d'aide** : n'hésitez pas à [les contacter](#).

NOM DE L'EXERCICE : TRAVAIL DE SESSION – 1^E PARTIE : PRÉSENTATION ORGANISÉE D'UNE SOURCE ANCIENNE (CRITIQUE EXTERNE)

a) Objectifs :

Le travail de session vise à évaluer la capacité des étudiant.e.s à **analyser un document ancien de manière organisée et problématisée**, en mettant en perspective les informations contenues dans la source, selon une démarche d'historien.ne. Le document choisi pour le travail de session sera un texte littéraire appartenant au genre historique en lien avec les thèmes du cours, qui sera étudié en traduction. Il sera mis en ligne sur *Moodle* au cours de la semaine du **21 janvier 2021**, accompagné d'un descriptif détaillé des attendus de l'exercice, d'orientations bibliographiques et de conseils de méthode.

L'exercice est organisé en deux temps : la présentation organisée du document soumis à l'étude et son commentaire guidé (cf. plus bas).

b) Démarche :

Pour la première étape du travail de session, les étudiant.e.s devront introduire, de manière précise et organisée, le document choisi, en suivant différentes étapes :

- présentation du document (nature, auteur, œuvre, contexte d'écriture et des événements relatés)
- résumé problématisé
- formulation du problème historique que soulève ce document

Cette première du travail de session, d'une longueur d'1 page à 1,5 page **interligne 1,5**, devra être déposée sur l'interface *Moodle* du cours pour le **11 février 2021** (9h30), sous format .pdf, ou .doc. Le document suivra les règles de présentation du [Guide pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire](#).

c) Évaluation :

Sera évaluée la capacité à présenter le document, en fournissant les éléments utiles à sa contextualisation et en s'appuyant au besoin sur des références bibliographiques complémentaires. Les **différents points d'évaluation** se répartiront de la manière suivante :

- présentation organisée du document : 35%
- résumé problématisé : 20%
- problème historique du document : 20%
- précision des connaissances et des remarques historiques : 10%
- correction de la langue française : 10%
- respect des règles typographiques et des normes bibliographiques : 5%

Cette première partie du travail de session sera pondérée à hauteur de **10% de la note totale de session de l'étudiant.e**. Son texte corrigé sera remis à l'étudiant.e avant la semaine de lecture : **il.elle pourra ainsi le retravailler et l'améliorer en vue du rendu du commentaire final (cf. section suivante).**

NOM DE L'EXERCICE : TRAVAIL DE SESSION – 2^E PARTIE : COMMENTAIRE GUIDÉ D'UNE SOURCE ANCIENNE (CRITIQUE INTERNE)

a) Objectifs :

Pour la deuxième étape du travail de session, les étudiant.e.s devront proposer le **commentaire historique du document** sur lequel ils.elles auront eu à travailler au cours de la première partie de l'évaluation.

b) Démarche

Pour cela, leur seront soumises **deux questions** liées au commentaire d'éléments importants du texte, à traiter sous la forme de développements étendus (2 pages minimum pour chacune), qui pourront s'appuyer sur la bibliographie générale du cours et sur des orientations bibliographiques complémentaires, communiquées en même temps que le texte sur lequel porte l'exercice. S'y ajoutera **la version retravaillée de la première partie du travail de session, qui deviendra ici l'introduction du commentaire.**

Cette deuxième partie du travail de session (introduction + les deux développements + brève conclusion) devra être déposée sur l'interface *Moodle* du cours pour le **18 mars 2021** (9h30). Le texte de l'étudiant.e. sera enregistré en .pdf ou .doc, et suivra les règles de présentation du [Guide pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire.](#)

c) Évaluation

Sera évaluée la capacité à analyser de manière organisée et précise le document, en mettant en perspective les informations qu'il contient, sans en faire la paraphrase et en s'appuyant, au besoin, sur des références bibliographiques complémentaires. Les **différents points d'évaluation** se répartiront de la manière suivante :

- introduction (version retravaillée de la première partie du travail de session, tenant compte des commentaires de la professeure après correction) : 20%
- question 1 : 20%
- question 2 : 20%
- brève conclusion, synthétisant les enjeux du document : 15%
- précision des connaissances et des remarques historiques : 10%
- correction de la langue française : 10%
- respect des règles typographiques et des normes bibliographiques : 5%

Cette deuxième partie du travail de session sera pondérée à hauteur de **30%** de la note totale de session de l'étudiant.e.

NOM DE L'EXERCICE : EXAMEN DE MI-SESSION

Remarque importante : à ce stade de la session, nous ne savons pas encore s'il sera possible d'organiser des examens en présentiel, et si oui, dans quelles conditions. Le descriptif qui suit vaut donc pour un examen à distance : en cas d'examen en présentiel, la démarche restera de toute façon identique, avec pour seul changement les modalités d'horaire (l'examen devra être réalisé entre 9h30 et 12h30) et de remise de l'examen.

a) Objectifs :

L'examen de mi-session vise à évaluer l'assimilation régulière du cours, la bonne maîtrise des enseignements dispensés et l'effort de raisonnement historique des étudiant.e.s. Il permettra aussi de contrôler la capacité des étudiant(e)s à présenter de manière claire et précise leur réflexion à l'écrit.

b) Démarche :

L'examen de fin de session portera sur **l'ensemble des thématiques étudiées en cours** (plages synchrones et asynchrones) **jusqu'à la date de l'évaluation, à savoir le 25 février 2021.** Il se composera :

- de cinq questions ou ensembles de questions ponctuelles sur des documents anciens ou modernes, faisant appel à la mobilisation des connaissances du cours et au sens de la déduction des étudiant.e.s

- d'un développement plus long (2 à 3 pages) lié à une ou plusieurs thématiques du cours (phénomène historique, sources et méthodes, débat historiographique...). L'étudiant.e aura le choix entre deux sujets, dont un seul devra être traité. Sa réponse prendra la forme d'un développement organisé, comportant de brèves introduction et conclusion

L'examen, d'une durée de 3h, devra être réalisé le **25 février 2021**. Le sujet sera disponible via la plateforme *Moodle* **entre 8h et 20h**. Les étudiant.e.s déposeront leur devoir sur *Moodle*, sous format.pdf ou .doc, au plus tard à 20h. Pendant l'examen, les étudiant.e.s pourront avoir **accès à leurs notes de cours, au Moodle du cours ainsi qu'à toute ressource utile**, dans le **respect absolu du règlement n°18** sur les infractions de nature académique.

c) Évaluation :

Seront évalués la précision des connaissances et la capacité à les mettre en relation avec des documents anciens, le sens de la synthèse et la clarté du raisonnement. Les **différents points d'évaluation** se répartiront de la manière suivante :

- questions ponctuelles sur des documents anciens : 5*12
- développement organisé, à partir d'un sujet lié aux thématiques du cours : 30%
- correction de la langue française : 10%

L'examen de mi-session sera pondéré à hauteur de **30%** de la note totale de session de l'étudiant.e.

NOM DE L'EXERCICE : EXAMEN DE FIN DE SESSION

Remarque importante : à ce stade de la session, nous ne savons pas encore s'il sera possible d'organiser des examens en présentiel, et si oui, dans quelles conditions. Le descriptif qui suit vaut donc pour un examen à distance : en cas d'examen en présentiel, la démarche restera de toute façon identique, avec pour seul changement les modalités d'horaire (l'examen devra être réalisé entre 9h30 et 12h30) et de remise de l'examen.

d) Objectifs :

L'examen de fin de session vise à évaluer l'appropriation des enseignements dispensés pendant la session, ainsi que la capacité des étudiant.e.s à avoir un regard d'ensemble sur la période étudiée, ses enjeux et ses évolutions.

e) Démarche :

L'examen de fin de session portera sur **l'ensemble des thématiques étudiées en cours** (plages synchrones et asynchrones) **du 11 mars 2021 inclus jusqu'à la date de l'examen (le 22 avril 2021)**. Il se composera :

- de trois questions ou ensembles de questions ponctuelles sur des documents anciens ou modernes, faisant appel à la mobilisation des connaissances du cours et au sens de la déduction des étudiant.e.s
- de deux développements plus longs (2 pages chacun) portant l'un sur un phénomène historique étudié en cours, l'autre sur les sources et les méthodes de l'histoire romaine. Les réponses prendront la forme de développements organisés, comportant de brèves introductions et conclusions.

L'examen, d'une durée de 3h, devra être réalisé le **22 avril 2021**. Le sujet sera disponible via la plateforme *Moodle* **entre 8h et 20h**. Les étudiant.e.s déposeront leur devoir sur *Moodle*, sous format.pdf ou .doc, au plus tard à 20h. Pendant l'examen, les étudiant.e.s pourront avoir **accès à leurs notes de cours, au Moodle du cours ainsi qu'à toute ressource utile**, dans le **respect absolu du règlement n°18** sur les infractions de nature académique.

f) Évaluation :

Seront évalués la précision des connaissances et la capacité à les mettre en relation avec des documents anciens, le sens de la synthèse et la clarté du raisonnement. Les **différents points d'évaluation** se répartiront de la manière suivante :

- questions ponctuelles sur des documents anciens : 3*10
- deux développements organisés, à partir de sujets liés aux thématiques du cours : 2*30%
- correction de la langue française : 10%

L'examen de fin de session sera pondéré à hauteur de **30%** de la note totale de session de l'étudiant.e.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Travail de session : 1e partie, présentation organisée d'une source ancienne	10%	11/02/21
Travail de session : 2e partie, commentaire guidé d'une source ancienne	30%	18/03/21
Examen INTRA	30%	25/02/21 (20h)
Examen FINAL	30%	22/04/21 (20h)

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant/après la séance
1	14/01/21	<p>Rencontre synchrone : Introduction au cours <i>Rome antique : histoire et civilisation</i> Présentation du plan de cours et de l'interface Moodle. Activité en groupe : l'Antiquité romaine et nous</p> <p>À noter : discussion de l'entente d'évaluation</p>	<p>Asynchrone :</p> <ul style="list-style-type: none"> Avant la rencontre : lecture du plan de cours et exploration autonome de l'interface Moodle du cours Après la rencontre : <i>Comment fait-on l'histoire de la Rome antique ? Sources et méthodes</i> (capsule vidéo). <p>Lecture d'approfondissement : FAURE, Patrice <i>et al.</i>, « De nouveaux outils pour écrire l'histoire de Rome », dans <i>Rome, cité universelle. De César à Caracalla : 70 av. J.-C. - 212 apr. J.-C.</i>, Paris, Belin, 2018, p. 795-808.</p>
I. La Rome royale			
2	21/01/21	<p>Le mythe des origines : les premiers siècles de Rome, entre légende et réalité</p> <p>Rencontre synchrone : <i>Les origines de Rome, entre mythe et histoire</i> Discussion de groupe À noter : vote et signature de l'entente d'évaluation</p>	<p>Asynchrone :</p> <ul style="list-style-type: none"> Avant la rencontre : dossier de textes anciens et modernes sur la fondation de Rome + fiche d'activité Après la rencontre : <i>Les premiers siècles de la cité romaine : l'éclairage de l'archéologie</i> (capsule vidéo). <p>À noter : dépôt du sujet et des attendus (fiches méthodologiques) du travail de session (parties 1 et 2)</p>
3	28/01/21	<p>Une Rome étrusque ?</p> <p>Rencontre synchrone : <i>La « Grande Rome des Tarquins »</i> Activité en sous-groupes : la création du système centuriate par le roi Servius Tullius</p>	<p>Asynchrone :</p> <ul style="list-style-type: none"> Avant la rencontre : <i>Les « rois étrusques » de Rome</i> (capsule vidéo).
4	04/02/21	<p>Civilisation romaine 1. Citoyens et non-citoyens à Rome</p> <p>Rencontre synchrone : Activité en groupe : comment identifier le statut civique d'un.e Romain.e ? Travail sur des inscriptions républicaines et impériales</p>	<p>Asynchrone :</p> <ul style="list-style-type: none"> Avant la rencontre : <i>Être (ou ne pas être) citoyen à Rome ...</i> (capsule vidéo)

II. La Rome républicaine		
5	11/02/21	Libérez l'État ! La fondation de la République
		<p>Rencontre synchrone : <i>Les institutions de la plèbe</i></p> <p>Discussion de groupe : Patriciens et plébéiens : deux États romains en un ?</p>
6	18/02/21	Civilisation romaine 2. Les institutions de la Rome républicaine
		<p>Rencontre synchrone : <i>Les assemblées du peuple romain</i></p> <p>Activité en groupe : Comment trafiquer une élection à Rome ? L'exemple des élections consulaires de 44 av. J.-C.</p>
7	25/02/21	Examen de mi-session
8	04/03/21	Semaine de lecture
9	11/03/21	Les conquêtes des IV^e-III^e s. av. J.-C. et leurs conséquences : vers une Rome impérialiste
		<p>Rencontre synchrone :</p> <p>Activité en sous-groupes : La <i>nobilitas</i>, une élite de conquérants : la famille des Cornelii Scipiones (les Scipions) vue par ses épitaphes</p>
10	18/03/21	Le siècle des <i>imperatores</i> et la lente chute de la République
		<p>Rencontre synchrone : <i>Pompée, Crassus, César... et les autres : le « siècle des imperatores »</i></p>
III. Le Principat		
11	25/03/21	De la République à l'Empire
		<p>Rencontre synchrone :</p> <p>Activité en groupe : Les événements de janvier 49 av. J.-C. dans la série <i>Rome</i> (HBO) <i>Les luttes civiles du I^{er} s. av. J.-C., une guerre d'image (numismatique, statuaire, urbanisme)</i></p>
12	01/04/21	Civilisation romaine 3. Religion et société dans le monde romain
		<p>Rencontre synchrone : <i>La religion romaine : une religion ritualiste</i></p> <p>Activité en groupe : Le sacrifice : étude d'un rite fondamental de la religion romaine</p> <p>À noter : évaluation des enseignements par les étudiant.e.s</p>

Asynchrone :

- Avant la rencontre : *La chute de la royauté et ses conséquences* (capsule vidéo)

Lecture d'approfondissement : CHILLET, Clément, « *Gentes et patriciat au début de la République* » dans Catherine WOLFF (dir.), *Famille et société, monde grec, Rome et Étrurie. V^e-II^e siècle*, Paris, Atlande, 2017, p. 259-280.

À noter : Remise de la première partie du travail de session

Asynchrone :

- Avant la rencontre : *Le sénat et les magistrats* (capsule vidéo)

Asynchrone :

- Avant la rencontre : *De la cité à l'empire : la politique extérieure de Rome aux IV^e-III^e s. av. J.-C.* (capsule vidéo)

Asynchrone :

- Avant la rencontre : *Les troubles des années 130-80 av. J.-C.* (capsule vidéo)

À noter : Remise de la deuxième partie du travail de session

Asynchrone :

- Après la rencontre : *De César à Auguste : l'avènement du régime impérial* (capsule vidéo)

Asynchrone :

Lecture préparatoire : SCHEID, John, « *Problèmes et problématiques* », dans *La religion des Romains*, Paris, Armand Colin, 2012, 4^e éd., p. 14-24.

- Après la rencontre : *Religion publique, religion privée et diversité religieuse dans le monde romain* (capsule vidéo)

13	08/04/21	La Pax Romana et les structures de l'empire	
		<p>Rencontre synchrone : <i>Rome, l'Italie et les provinces : organisation de l'Imperium Romanum</i></p> <p>Activité en sous-groupes : L'armée romaine au Haut-Empire (dossier documentaire)</p>	<p>Asynchrone :</p> <ul style="list-style-type: none"> Avant la rencontre : <i>Des Julio-Claudiens aux Antonins : troubles internes, stabilité externe</i> (capsule vidéo) <p>Lecture d'approfondissement : FAURE, Patrice <i>et al.</i>, « La romanisation : une notion en débat », dans <i>Rome, cité universelle. De César à Caracalla : 70 av. J.-C. - 212 apr. J.-C.</i>, Paris, Belin, 2018, p. 749-769</p>
14	15/04/21	Civilisation romaine 4. Être romain, vivre en Romain sous le Principat	
		<p>Rencontre synchrone : <i>Un empire pluriel : l'exemple de la civilisation gallo-romaine</i></p>	<p>Asynchrone :</p> <ul style="list-style-type: none"> Avant la rencontre : <i>La vie à Rome sous le Principat</i>. Introduction + Visionnage d'extraits de Les maisons de Rome [3D] et L'habitat populaire à Rome [3D], <i>Les Nocturnes du Plan de Rome</i>, Caen, 2014 et 2016.
15	22/04/21	Examen de fin de session	
			<p>Asynchrone : <i>Introduction à l'Antiquité tardive</i> (synthèse et dossier documentaire) [non compris dans le programme de l'examen final]</p>

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Ce cours, dispensé **intégralement à distance**, associe chaque séance participation en mode **synchrone** (en direct) et **asynchrone** (en différé). La disponibilité des participant.e.s pour la plage horaire prévue pour le cours (les jeudis de 9h30 à 12h30) est requise, même si les temps de rencontre synchrone ne couvriront jamais la totalité des trois heures. Des aménagements pourront être envisagés en cas de contraintes ponctuelles ou régulières d'étudiant.e.s. On se référera à la section 3.1, ainsi qu'au calendrier (section 5), pour une présentation plus détaillée de la formule pédagogique du cours et de l'organisation des séances.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous réferez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#). **L'étudiant.e qui s'absente à une évaluation peut obtenir une reprise selon des modalités équivalentes dans la mesure où la raison de cette absence est jugée valable par l'enseignante, et sur présentation d'un justificatif.**

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#). Pour ce cours, les travaux et examens devront être remis dans les espaces de dépôt correspondants sur *Moodle*, en format .doc ou .pdf. En outre, la première partie du travail de session ne pourra plus être remise au-delà du **25 février 2020, sauf accord préalable de l'enseignante**. On se reportera à la section 3.1. *Formule pédagogique* pour plus d'informations à ce sujet.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés seront remis par courriel. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour HIS 4161, correspondra à la **12^e semaine du trimestre (semaine du 1^{er} avril 2021)**. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Aucune documentation obligatoire.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Les ouvrages mentionnés dans cette bibliographie sont tous disponibles dans les bibliothèques de l'UQAM et/ou en ligne (Open Access ou accès institutionnel via le Service des bibliothèques de l'UQAM). Les étudiant.e.s sont invité.e.s à consulter <https://bibliotheques.uqam.ca/info-trimestre/> pour des informations sur le fonctionnement des bibliothèques durant la session d'hiver 2021.

Il n'y a **pas de manuel obligatoire pour le cours cette session**. Pour les étudiant.e.s qui souhaiteraient prolonger les enseignements par la lecture d'un manuel universitaire, on conseillera :

MARTIN, Jean-Pierre *et al.*, [*Histoire romaine*](#), Malakoff, Armand Colin, 2014, 4^e éd. [1^e éd. 2003], coll. « Collection U. Histoire », 480p. [En ligne] / 2019, 5^e éd., 515p. [Papier]

Cette bibliographie sera mise à jour tout au long de la session, en fonction des intérêts et des besoins des étudiant.e.s.

Sources et méthodes

ARNAUD-LINDET, Marie-Pierre, *Histoire et politique à Rome. Les historiens romains, III^e siècle av. J.-C. - V^e siècle ap. J.-C.*, Paris, Pocket, 2005, coll. « Agora », n°285, 446p.

BURNETT, Andrew [traduction de Georges DEPEYROT], *La numismatique romaine : de la République au Haut-Empire*, Paris, Errance, coll. « Collections numismatiques » 1988, 115p.

COLLIN-BOUFFIER Sophie et Marc GRIESHEIMER (dir.), *Le commentaire de documents figuratifs. La Méditerranée antique*, Paris, Éd. du Temps, 2000, coll. « Histoire ancienne », 351p.

CORVISIER, Jean-Nicolas, *Sources et méthodes en histoire ancienne*, Paris, Presses universitaires de France, 1997, coll. « Collection Premier cycle », 241p.

DAUZAT, Pierre-Emmanuel *et al.*, *Guide des auteurs grecs et latins*, Paris, Les Belles Lettres, 2011, 2^e éd. [1^e éd. 1999], coll. « Classiques en poche », 301p.

JOCKEY, Philippe, *L'archéologie*, Paris, Belin, 2013, 2^e éd. [1^e éd. 1999], 640p.

LASSÈRE, Jean-Marie, *Manuel d'épigraphie romaine*, Paris, Picard, 2005, 2 vol., coll. « Antiquité-synthèses » n°8, VIII+1167p.

MARTIN, René *et al.*, *Les genres littéraires à Rome*, Paris, Nathan Scodel, 2013, 494p.

Atlas, chronologies, dictionnaires et encyclopédies

BADEL, Christophe *et al.*, *Grand atlas de l'Antiquité romaine. III^e siècle avant J-C - VI^e siècle après J.-C.*, Paris, Autrement, 2019, 2^e éd. [1^e éd. 2014], coll. « Collection Atlas-Mémoires », 191p.

DELPIROU Aurélien (dir.), *Atlas historique de Rome. IX^e siècle avant J.-C.-XXI^e siècle*, Paris, Autrement, 2013, coll. « Collection Atlas-Mémoires », 96p.

INGLEBERT, Hervé et Claire LEVASSEUR, *Atlas de Rome et des barbares. III^e-VI^e siècle : la fin de l'Empire romain en Occident*, Paris, Autrement, 2018, 2^e éd. [1^e éd. 2009], coll. « Collection Atlas-Mémoires », 95p.

LECLANT Jean (dir.), *Dictionnaire de l'Antiquité*, Paris, Presses universitaires de France, 2005, coll. « Quadrige. Dicos poche », XLVIII+2389p.

RIVIÈRE, Yann, *Chronologie de la Rome antique*, Paris, Points, 2009, coll. « Points. Histoire » n°406, 263p.

THUILLIER Jean-Paul (dir.), *Dictionnaire de l'Antiquité grecque et romaine*, Paris, Hachette, 2002, coll. « Carré histoire », n°56, 287p.

Histoire générale de la Rome antique

CHRISTOL, Michel et Daniel NONY, *Rome et son empire*, Paris, Hachette supérieur, 2011, 5^e éd. [1^e éd. 1991], coll. « HU Histoire. Histoire de l'humanité », 303p.

INGLEBERT Hervé (dir.), *Histoire de la civilisation romaine*, Paris, Presses universitaires de France, 2005, coll. « Nouvelle Clio », XCII+512p.

MARTIN, Jean-Pierre et al., *Histoire romaine*, Malakoff, Armand Colin, 2019, 5^e éd. [1^e éd. 2003], coll. « Collection U. Histoire », 515p.

PERRIN, Yves et Thomas BAUZOU, *De la cité à l'Empire. Histoire de Rome*, Paris, Ellipses, 2004, 2^e éd. [1^e éd. 1997], coll. « Universités. Histoire », 496p.

Approfondissements par périodes

BRIAND-PONSART, Claude et Frédéric HURLET, *L'Empire romain d'Auguste à Domitien*, Paris, Armand Colin, 2019, 4^e éd. [1^e éd. 2001], coll. « Coursus », 287p.

CELS-SAINT-HILAIRE, Janine, *La République romaine. 133-44 av. J.-C.*, Paris, Armand Colin, 2015, 3^e éd. [1^e éd. 2011], coll. « Coursus. Histoire », 255p.

FAURE, Patrice et al., *Rome, cité universelle. De César à Caracalla : 70 av. J.-C.-212 apr. J.-C.*, Paris, Belin, 2018, coll. « Mondes anciens », 871p.

HINARD, François (dir.), *Histoire romaine. Tome I, des origines à Auguste*, Paris, Fayard, 2000, 1075p.

HUMM, Michel, [La République romaine et son empire. 509-31 av. J.-C.](#), Malakoff, Armand Colin, 2018, coll. « Collection U. Histoire », 319p.

MODÉLAN, Yves, *L'Empire romain tardif. 235-395 ap. J.-C.*, Paris, France, Ellipses, 2006, 2^e éd. [1^e éd. 2003], coll. « Le monde, une histoire. Mondes anciens », 256p.

SOTINEL, Claire, *Rome, la fin d'un Empire. De Caracalla à Théodoric : 212-fin du V^e siècle*, Paris, Belin, 2019, coll. « Mondes anciens », 688p.

Approfondissements thématiques

Rome et son empire

GONZALES VILLAESCUSA Ricardo et al. (dir.), *Les mondes romains. Questions d'archéologie et d'histoire*, Paris, Ellipses, 2020, coll. « Le monde. Mondes anciens », 459p.

NICOLET Claude (dir.), *Rome et la conquête du monde méditerranéen. 264-27 avant J.-C.* [1. Les structures de l'Italie romaine.](#) [2. Genèse d'un empire](#), Paris, Presses universitaires de France, 1997-2001, 10^e éd. [1^e éd. 1977-1978], 2 vol., coll. « Nouvelle Clio », xxxix+470+940p.

ROMAN, Yves, *Rome, de Romulus à Constantin. Histoire d'une première mondialisation (VIII^e s. av. J.-C. - IV^e s. apr. J.-C.)*, Paris, Payot, 2016, coll. « Bibliothèque historique Payot », 553p.

Les institutions romaines et la vie politique

DENIAUX, Élisabeth, *Rome, de la Cité-État à l'Empire. Institutions et vie politique aux II^e et I^{er} siècle av. J.-C.*, Paris, Hachette, 2001, coll. « Carré histoire » n° 52, 256p.

FRANCE, Jérôme et Frédéric HURLET, *Institutions romaines. Des origines aux Sévères*, Malakoff, Armand Colin, 2019, coll. « Coursus », 309p.

HUMBERT, Michel, *Institutions politiques et sociales de l'Antiquité*, Paris, Dalloz, 1994, coll. « Précis Dalloz », xxii+416p.

La société romaine

ANDREAU, Jean, *L'économie du monde romain*, Paris, Ellipses, 2010, coll. « Monde, une histoire. Mondes anciens », 281p.

ANDREAU Jean et Raymond DESCAT, *Esclave en Grèce et à Rome*, Paris, Hachette Littératures, 2006, 306p.

CABOURET, Bernadette, *La société de l'Empire romain d'Orient, IV^e-VI^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2020, coll. « Histoire », 415p.

COSME, Pierre, [L'armée romaine. VIII^e s. av. J.-C. - V^e s. ap. J.-C.](#), Paris, Armand Colin, 2012, 2^e éd. [1^e éd. 2007], coll. « Collection U. Histoire », 309p.

DAMET Aurélie et Philippe MOREAU, *Famille et société dans le monde grec et en Italie : du V^e siècle av. J.-C. au II^e s. av. J.-C.*, Malakoff, Armand Colin, 2019, coll. « U. Histoire », 399p.

DUPONT Florence, *Le citoyen romain sous la République. 509-27 av. J.-C.*, Paris, Hachette, 1994, coll. « La vie quotidienne », 356p.

GIARDINA Andrea (dir.), *L'homme romain*, Paris, Éd. du Seuil, 2002, coll. « Points. Histoire » n°305, 477p.

GOUREVITCH, Danielle et Marie-Thérèse RAEPSAET-CHARLIER, *La femme dans la Rome antique*, Paris, Hachette littératures, 2001, coll. « La Vie quotidienne », 300p.

Les villes romaines, l'urbanisme et l'architecture

BERTRANDY, François, *La ville de Rome de César à Commode*, Paris, Ellipses, 2002, coll. « L'Antiquité : une histoire », 240p.

GRANDAZZI, Alexandre, *Urbs : histoire de la ville de Rome, des origines à la mort d'Auguste*, Paris, Perrin, 2001, 768p.

GROS, Pierre, *L'architecture romaine. Du début du III^e siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire. 1, Les monuments publics. 2, Maisons, palais, villas et tombeaux*, Paris, A. et J. Picard, 2011-2017, 3^e éd. [1^e éd. 1996-2001], 2 vol., coll. « Les Manuels d'art et d'archéologie antiques », 503 + 527p.

La religion romaine

DARDENAY, Alexandra, *Les mythes fondateurs de Rome : images et politique dans l'Occident romain*, Paris, Picard, 2010, 237p.

GRIMAL, Pierre, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002, 15^e éd. [1^e éd. 1951], xxxi+574p.

SCHEID, John, *La religion des Romains*, Malakoff, Armand Colin, 2019, 4^e éd. [1^e éd. 1998], coll. « Coursus », 223p.

L'Antiquité romaine aujourd'hui

AZIZA, Claude, *Guide de l'Antiquité imaginaire : roman, cinéma, bande dessinée*, Paris, Les Belles Lettres, 2008, 299p.

CASTORIO, Jean-Noël, *Rome réinventée : l'Antiquité dans l'imaginaire occidental, de Titien à Fellini*, Paris, Vendémiaire, 2019, coll. « Chroniques », 437p.

POMEROY, Arthur J. (dir.), [A Companion to Ancient Greece and Rome in Screen](#), Londres, Blackwell, 2017, coll. « Blackwell Companions to the Ancient World. Ancient History », 550p.

Sélection de ressources en ligne

Outre les références ci-dessous, les étudiant.e.s pourront se référer à l'utile répertoire de ressources électroniques et en ligne compilé par la Société des études anciennes du Québec (SEAC), disponible sur le Moodle du cours et [ici](#).

Sources anciennes

DEPROOST, Paul-Augustin, *Bibliotheca Classica Selecta*.

<bcs.fltr.ucl.ac.be>

(nombreux textes latins et grecs avec leur traduction française, portail sur l'Antiquité)

THAYER, Bill (dir.), *LacusCurtius*.

<<http://penelope.uchicago.edu/Thayer/E/Roman/home.html>>

(textes, photographies, ouvrages en ligne et liens utiles)

Civilisation et archéologie romaines

DUNN, Jackie et Bob, *PompeiiinPictures*.

<<https://pompeiiinpictures.com/pompeiiinpictures/index.htm>>

(site de deux passionnés d'archéologie romaine, qui ont fait un immense travail de relevé photographique du site de Pompéi, assorti d'explications historiques, de documents d'archives etc.)

MUSÉE GALLO-ROMAIN de SAINT-MARTIN-EN-GAL (dir.), *Tutos Gallos*.

<https://www.youtube.com/playlist?list=PLqOR6P2tfHIYBpiYa7b_A_IzqXRM-74NP>

(des vidéos humoristiques mais bien pensées et pédagogiques sur de multiples aspects de la civilisation romaine)

OSTIA ANTICA (dir.), *Ostia. Harbour City of Ancient Rome*.

<<http://www.ostia-antica.org/>>

(site de référence sur Ostie et Portus, les ports maritimes de l'ancienne Rome ; description des sites, des vestiges, photos, archives, bibliographie etc.)

UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE (dir.), *Projet Plan de Rome. Restituer la Rome antique*.

<<https://www.unicaen.fr/cireve/rome/index.php>>

(modèle virtuel en 3D de la ville de Rome au IV^e siècle) => voir aussi la chaîne Youtube du CIREVE, plateau technique de l'Université de Caen : <<https://www.youtube.com/c/CIREVE>>

Balados

COLLÈGE DE FRANCE (dir.), *Site du Collège de France*.

<<https://www.college-de-france.fr/site/college/index.htm>>

(de nombreux cours et conférences filmés et/ou enregistrés en français dans des domaines variés de l'histoire romaine, par de grands spécialistes actuels ; possibilités de téléchargement)

8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeurs, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. **Exemples** : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. **Exemples** : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. **Exemple** : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste
- **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le [site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous réferez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- **CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel)** : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES (pour les étudiant.e.s en enseignement)

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves. 	Maîtrise	
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ; 	Maîtrise	
<ul style="list-style-type: none"> - Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement. 	Maîtrise	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
<ul style="list-style-type: none"> - Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement. 	Maîtrise	